

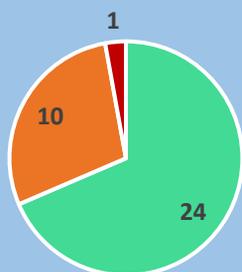
Rapport annuel de suivi – Stratégie maritime suisse

Juin 2023 - Juin 2024

La stratégie maritime (2023-2027) a été adoptée le 2 juin 2023 par le Conseil fédéral. Elle est structurée autour de 5 priorités thématiques, déclinées en objectifs et mesures. Au total, la stratégie inclut 15 objectifs et 35 mesures.

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie chaque année, en y associant les services compétents, ainsi que les autres parties prenantes. Pour ce faire, le DFAE a distribué des questionnaires visant à collecter des informations sur les activités conduites pour la mise en œuvre de chaque mesure de la stratégie, ainsi que sur les défis rencontrés. Enfin, l'avancement de la mise en œuvre de chaque mesure a également fait l'objet d'une évaluation selon la méthode des feux de circulation (évaluation par les offices compétents). Les résultats de ce processus sont présentés dans ce rapport.

Etat d'avancement des 35 mesures



Légende

Vert : Les activités ayant trait à la mise en œuvre de ces mesures progressent comme prévu, sans problème aigu.

Orange : Les activités ayant trait à la mise en œuvre de ces mesures ont rencontré des problèmes ou des retards qui doivent être surveillés de près.

Rouge : Les activités ayant trait à la mise en œuvre de ces mesures ont rencontré des problèmes graves, ou des retards, qui nécessitent une attention accrue.

Les mesures évaluées « orange » et « rouge » nécessitent une attention particulière et constituent une priorité, la mise en œuvre de chaque mesure étant cruciale au succès de la stratégie maritime

Principales activités conduites par priorité thématique

Une majorité des mesures (24) de la stratégie maritime progressent comme prévu et ont été évaluées en vert. Par souci de concision, seule une sélection des activités conduites pour mettre en œuvre ces mesures sont présentées ci-dessous. Un graphique circulaire représente l'état d'avancement des mesures contenues dans chaque priorité thématique. Un aperçu des défis restants est présenté dans la deuxième partie du rapport.

1. Un ordre maritime fondé sur des règles (droit international public)

- Participation à diverses négociations, y compris à celles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA), ainsi qu'à celles qui menèrent à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (accord BBNJ).
- Ratification des amendements de 2009 du Protocole de Londres. A partir de 2024, il est possible d'exporter du CO2 à l'étranger pour le stocker dans les fonds marins.
- Exploitation des synergies en mettant en réseau les acteurs maritimes internationaux dont le siège est à Genève par la tenue de divers événements (p. ex. : Cours sur la protection de la mer du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM)), soutien à des projets, tels que le *Global Sand Observatory* du *Global Resource Information Database* (GRID) ainsi que le lancement du nouveau *Centre for Humanitarian Action at Sea* du *Geneva Center for Security Policy* (GCSP).
- Intérêt de la Suisse à accueillir les secrétariats du nouveau *Science Policy Panel on Chemicals, Waste, and Pollution Prevention*, et du nouveau traité mondial sur les plastiques, ayant les deux des aspects marins.
- Signalisation de la disponibilité de la Suisse, en tant qu'Etat hôte, à évaluer des projets ayant un lien avec le domaine maritime, selon les priorités qui ressortent du « Message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 ».

2. L'économie maritime

- De nouveaux accords de libre-échange contiennent des engagements en matière de transport maritime. C'est le cas de celui entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et la Moldavie, et entre l'AELE et le Chili. L'accord signé avec l'Inde contient également des règles concernant le personnel maritime ainsi que des engagements d'accès au marché concernant le transport international et l'accès aux ports.
- La Suisse a déjà conclu plus de 100 conventions contre les doubles impositions. En 2023 une nouvelle convention signée par la Suisse et l'Ethiopie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu est entrée en vigueur.





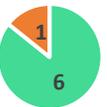
3. L'environnement et les aspects sociaux

- La Suisse est le premier membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à avoir ratifié l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche en janvier 2023. La deuxième vague de négociations en cours sur les règles supplémentaires concernant la surcapacité et la surpêche est bien avancée et devrait être conclue dès que possible.
- Participation active à des négociations ayant trait à divers défis environnementaux impactant les océans, comme dans le cadre des négociations relatives au nouvel accord international juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique, ou sur la stratégie de l'OMI en matière de gaz à effet de serre pour la navigation maritime.
- Direction de l'*Aboriginal Subsistence Whaling Sub-Committee* qui est responsable de toutes les questions relatives à la chasse à la baleine des peuples autochtones au sein de la Commission baleinière internationale (CBI).
- Etude de la possibilité de ratifier l'instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (traité BBNJ).
- Préparation d'une mise à jour de la Stratégie biodiversité suisse et de son plan d'action sur la base du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.
- Élaboration de la position en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins du Conseil fédéral et représentation de cette position dans les négociations de l'ISA, et par le soutien de requêtes en vue de l'adoption d'une politique environnementale générale de l'ISA.
- Participation active aux travaux de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR), fleuve qui se jette dans la mer du Nord, afin de gérer durablement ses eaux et de les restaurer.
- Dans le cadre de la Convention de l'ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, développement de divers documents sur le financement commun de projets pour s'adapter aux changements climatiques et sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière.



4. Science et recherche maritimes

- Soutien du FNS à neuf projets en océanographie (7,7 mios. de CHF), et de 60 projets dans les disciplines de l'hydrologie, de la limnologie et de la glaciologie (34,8 mios. de CHF)¹. Soutien, pour la période 2021-2024, au Swiss Polar Institute (4 mios. de CHF)². Le financement de ces institutions permet de nombreuses activités, telles que la coordination et la représentation de tous les instituts suisses qui effectuent de la recherche océanographique, l'organisation de réunions et d'ateliers dans ce domaine, la coordination de formation et de recherche en océanographie, la promotion des possibilités de recherche, ainsi que l'offre d'une infrastructure temporaire pour la recherche polaire, entre autres choses.
- Participation à des réunions et groupes de travail dans le cadre du Conseil de l'Arctique et aux réunions du Traité sur l'Antarctique, et suivi de la candidature du Canada et de la Biélorussie à un changement au statut de membre consultatif au sein de ce Traité.
- Participation à la réunion annuelle du *Scientific Committee on Oceanic Research* (SCOR) et du Comité International d'Exploration Scientifique de la Méditerranée (CIESM).
- Sensibilisation du milieu scientifique suisse à l'importance d'impliquer les peuples indigènes et les communautés locales dans tous les aspects du processus concernant la recherche entreprise dans leurs communautés et sur leurs terres.
- Engagement pour l'établissement d'un *Science Policy Panel on Chemicals, Waste, and Pollution Prevention*.
- Elaboration de lignes directrices sur la diplomatie scientifique en collaboration avec des scientifiques et des instituts académiques
- Appui diplomatique au *Transnational Red Sea Centre* (TRSC) de l'EPFL.
- Organisation d'un événement sur le chapitre science et recherche maritimes de la stratégie maritime avec les parties prenantes intéressées.



5. Pavillon suisse

- Elaboration d'un projet de loi sur la navigation maritime basé sur les souhaits de toutes les parties intéressées. Celui-ci traite, entre autres, les questions relatives aux conditions d'enregistrement pour les navires de mer, ainsi que pour la navigation de plaisance internationale, l'élaboration de normes de sécurité et de durabilité étendues pour la navigation maritime et rhénane commerciale sous pavillon suisse, et le renforcement du droit de surveillance. Il s'efforcera d'offrir de bonnes conditions cadres pour les acteurs de la branche.
- Etude en cours pour remplacer la solution actuelle d'enregistrement et de gestion des yachts et des petits bateaux et bateaux côtiers. La digitalisation jouera un rôle central de cette modernisation.



¹ Etat au 22.05.2024, source : [Portail de données FNS](#)

² Somme globale allouée au Swiss Polar Institute pour cette période

Principaux défis rencontrés

Mesures évaluées comme ayant rencontré des problèmes ou des retards (évaluées orange)

L'avancement de dix autres mesures a été classées dans la catégorie orange. Par souci de concision, une mesure par priorité thématique, marquée orange, est détaillée ci-dessous.

Mesure A1.3 Exercer une influence sur les organes, les instances et les négociations pertinentes, dans le respect des droits des Etats enclavés

Certains facteurs externes ralentissent la mise en œuvre de cette mesure. La recherche d'un «modus vivendi» continue entre l'UE et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) pour que les règles soient harmonisées conformément à l'UE, tout en maintenant le parallélisme des deux ensembles de normes.

Cependant, il est important de noter que dans d'autres contextes, cette mesure progresse bien. Par exemple, l'engagement actif de la Suisse au sein de l'Autorité internationale des fonds marins, lui permet d'exercer une influence sur les organes, instances et négociations pertinentes, et contribue ainsi à la mise en œuvre des droits des Etats enclavés à la mer en dehors de la juridiction nationale.

Mesure C.3.1 Garantir au moins 30% des surfaces maritimes pour la biodiversité d'ici à 2030

L'accord BBNJ contient un mécanisme de mesures pour la gestion durable des zones marines, y compris la création de zones protégées. Cela devrait contribuer à permettre de rendre 30% des zones marines disponibles pour la biodiversité d'ici 2030. La ratification par la Suisse de l'accord BBNJ est étudiée en ce moment par le DETEC, et l'évaluation des mesures à prendre par la Suisse pour la mise en œuvre après la ratification de l'accord est en cours.

Mesure D2.3 Examiner la question d'un changement au statut de membre consultatif dans le Traité sur l'Antarctique

Le DFAE examine cette question. Cependant, il y a une politisation grandissante au sein des réunions du Traité et une difficulté croissante à obtenir le consensus. Certaines Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique bloquent actuellement les candidatures en cours. Cette réalité n'encourage pas les démarches suisses pour changer de statut.

Mesure E1.1 Vérifier les conditions d'enregistrement pour les navires de mer et rhénans commerciaux ainsi que pour la navigation de plaisance internationale, en accordant une importance particulière aux conditions relatives à la nationalité et aux capitaux

L'examen de ces points est en cours. Le Conseil fédéral prévoit d'abord des adaptations d'ordonnances pour les navires de mer. Les travaux ont maintenant également commencé pour les bateaux du Rhin.

Mesure évaluée comme ayant rencontré des problèmes importants (évaluée rouge)

La mise en œuvre d'une mesure a rencontré des difficultés significatives, nécessitant une attention accrue et la recherche active de solutions adaptées. Cette mesure ainsi que les problèmes rencontrés sont présentés ci-après.

Mesure B2.1 Conserver et étoffer le réseau des conventions contre les doubles impositions et éventuellement introduire la taxe au tonnage

Dans le cadre de la procédure parlementaire, le projet de taxe au tonnage a été refusé. Le 28 mai 2024, le parlement a décidé de ne pas entrer en matière. Cette décision du parlement compromet le maintien d'une fiscalité attractive pour le secteur maritime - un objectif de la stratégie. Ce n'est pas seulement l'existence du secteur maritime en Suisse, qui crée des emplois et génère du substrat fiscal, qui est en jeu, mais aussi l'exploitation d'une vaste flotte de bateaux par des entreprises leaders au niveau mondial depuis la Suisse. A ceci s'ajoute la clarification de la situation juridique dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et de communes concernant l'exonération fiscale des marins à bord d'un navire de mer battant pavillon suisse.

Au delà de ces questions, il apparaît de plus en plus difficile de trouver en Suisse des financements pour l'acquisition de navire, en l'absence d'institutions financières intéressées et de conditions de marché favorables pour cette niche .

Des discussions sur les éventuels autres moyens de permettre une fiscalité concurrentielle sont en cours en collaboration avec le SECO.

Annexe : Tableau récapitulatif de l'évaluation de l'avancement des mesures

| Priorité stratégique | Objectif | Mesure | Evaluation |
|--|--|---|------------|
| A. Un ordre maritime fondé sur des règles | A1. Renforcer le droit international public (l'appliquer, le faire valoir et le développer) | A1.1 Participer activement au développement du droit international public dans le domaine maritime | vert |
| | | A1.2 Faire valoir les droits de la Suisse auprès du Tribunal international du droit de la mer et d'autres mécanismes de règlement des différends | vert |
| | | A1.3 Exercer une influence sur les organes, les instances et les négociations pertinentes, dans le respect des droits des Etats enclavés | orange |
| | A2. Reprendre l'acquis en matière de droit international public | A2.1 Reprendre le développement de l'acquis pour la navigation maritime, en particulier les conventions et accords de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) | orange |
| | | A2.2 Ratifier d'autres accords et conventions, ainsi que leurs modifications, qui tiennent compte des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 | orange |
| | A3. Renforcer le rôle de Genève comme siège d'organisations actives dans le domaine maritime | A3.1 Exploiter les synergies en mettant en réseau, autour des thèmes du commerce mondial, de la propriété intellectuelle, de l'environnement, de la paix et de la sécurité, ainsi que de l'aide humanitaire, des droits de l'homme et de la santé, les acteurs maritimes internationaux dont le siège est à Genève. | vert |
| A3.2 Adopter une politique d'Etat hôte attrayante afin de proposer aux organisations siégeant en Suisse des conditions optimales dans le domaine maritime. | | vert | |
| B. L'économie maritime | B1. Améliorer l'accès au marché pour les services internationaux de transport maritime | B1.1 S'engager au sein des instances multilatérales régulatrices ou à travers la négociation d'accords de libre-échange pour améliorer l'accès au marché pour les services de transport maritime | vert |
| | B2. Maintien d'une fiscalité attrayante | B2.1 Conserver et étoffer le réseau des conventions contre les doubles impositions et éventuellement introduire la taxe au tonnage | rouge |
| C. L'environnement maritime et les aspects sociaux | C1. Participer aux instruments internationaux en matière de biodiversité marine, de pollution causée par les déchets plastiques et d'emplois décents | C1.1 Négocier un instrument international de lutte contre la pollution par les déchets plastiques (intégralité du cycle de vie des matières plastiques) | orange |
| | | C1.2 Renforcer les objectifs de réduction pour la navigation maritime à "zéro émission" d'ici à 2050, dans le cadre de la révision de la stratégie de l'OMI concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. | vert |
| | | C1.3 Garantir des emplois décents dans le secteur maritime dans le cadre de la Convention du travail maritime (OIT-MLC 2006) | vert |
| | C2. Garantir une chaîne alimentaire marine sûre et durable | C2.1 Intensifier les contrôles relatifs à une exploitation légale et durable des ressources marines, en particulier dans le cadre du Comité des pêches (Committee on fisheries, COFI) de la FAO, de la Commission baleinière internationale (CBI) et d'autres autorités de gestion. | vert |
| | | C2.2 Soutenir les mesures commerciales en faveur de la protection des espèces sauvages menacées d'extinction | vert |
| | | C2.3 Soutenir le droit des peuples autochtones et des communautés locales d'exploiter les baleines et d'autres ressources marines selon des critères biologiques | vert |
| | C3. Renforcer les normes de durabilité pour l'exploitation des ressources marines | C3.1 Garantir au moins 30% des surfaces maritimes pour la biodiversité d'ici à 2030 | orange |
| | | C3.2 Mettre en œuvre les objectifs pertinents du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal | vert |
| | C4. Protéger les voies d'eau transfrontalières de la Suisse qui se jettent dans la mer | C3.3 Développer de strictes normes environnementales concernant l'exploitation minière des fonds marins et étudier l'idée d'un moratoire visant l'exploitation minière des fonds marins à des fins commerciales | vert |
| | | C4.1 Souligner l'importance que revêt pour la Suisse la gestion des voies d'eau transfrontalières qui se jettent dans la mer | vert |
| C4.2 Garantir un équilibre des intérêts entre pays situés en amont et pays situés en aval des fleuves lors de la conclusion et du développement d'accords internationaux | C4.2 Garantir un équilibre des intérêts entre pays situés en amont et pays situés en aval des fleuves lors de la conclusion et du développement d'accords internationaux | vert | |
| | | | |
| D. Science et recherche maritimes | D1. Renforcer le pôle scientifique suisse au sein des instances maritimes internationales | D1.1 Favoriser la recherche maritime via l'encouragement de projets du Fonds national suisse (FNS) octroyés dans le cadre d'une procédure compétitive | vert |
| | | D1.2 Poursuivre le financement octroyé par le biais de commissions et de contributions d'académies, ainsi que par le soutien des établissements de recherche d'importance nationale (SPI). Ces derniers sont sélectionnés selon les critères de la législation fédérale sur la recherche et l'innovation | vert |
| | D2. Se positionner comme membre de la communauté polaire | D2.1 Mettre à profit le statut d'observateur au sein du Conseil de l'Arctique pour encourager la recherche et la science maritimes internationales ainsi que la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles et pour promouvoir le dialogue entre les nations et avec les organisations des peuples autochtones | vert |
| | | D2.2 Favoriser une "culture de la diplomatie scientifique" à l'aide d'échanges fructueux entre les milieux scientifique et politique | vert |
| | | D2.3 Examiner la question d'un changement au statut de membre consultatif dans le Traité sur l'Antarctique | orange |
| | D3. Renforcer la navigation scientifique | D3.1 Garantir à la communauté scientifique suisse l'accès aux navires et plateformes de recherche, en exploitant toutes les synergies | vert |
| D3.2 Participer à des expéditions et des projets d'envergure internationale et apporter un soutien politique aux navires de recherche sous pavillon suisse | | vert | |
| E. Le pavillon Suisse | E1. Créer des conditions d'enregistrement compétitives pour les navires de mer et rhénans commerciaux et des dispositions modernes relatives à la navigation de plaisance internationale | E1.1 Vérifier les conditions d'enregistrement pour les navires de mer et rhénans commerciaux ainsi que pour la navigation de plaisance internationale, en accordant une importance particulière aux conditions relatives à la nationalité et aux capitaux | orange |
| | | E1.2 Elaborer des normes de sécurité et de durabilité étendues pour la navigation maritime et rhénane commerciale sous pavillon suisse et séparer l'admission à la navigation de l'enregistrement | orange |
| | | E1.3 Assurer la compatibilité avec les réglementations internationales | vert |
| | E2. Améliorer la surveillance et le régime des sanctions | E2.1 Renforcer le droit de surveillance (obligations de contrôles et de déclaration) ainsi que les moyens administratifs pour les mesures correctives et les sanctions | vert |
| | | E2.2 Assurer la qualité du pavillon par le biais d'un régime d'inspection cohérent et efficace | vert |
| | E3. Garantir dans le domaine maritime une administration publique axée sur les services | E3.1 Veiller à l'attrait du rapport coûts/utilité du pavillon suisse | orange |
| E3.2 Garantir une administration numérique pour des prestations rapides et d'excellente qualité (cyberadministration) | | vert | |
| E3.3 Communiquer sur les atouts du pavillon suisse en ayant recours aux moyens de communication adéquats | | orange | |